

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU NORD  
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DU PAYS DE MORMAL**

<b><u>NOMBRE DE MEMBRES</u></b>		
<b><u>En Exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
<b>69</b>	<b>53</b>	<b>57</b>
<b><u>DATE DE LA CONVOCATION</u></b> 04/04/2023		
<b><u>DATE D’AFFICHAGE</u></b> <b>17 AVR. 2023</b>		
<b><u>DEPOT EN PREFECTURE</u></b> <b>17 AVR. 2023</b>		
<b>Convention d’objectifs et de moyens 2023 – Office de Tourisme de l’Avesnois</b>		

**SEANCE DU 12 AVRIL 2023**

L’an deux mil vingt-trois, le 12 avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER.

**Etaient présent(e)s** : M. Philippe EUSTACHE, M. Henry-Louis BOURGOIS, M. René QUINZIN, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Denis LEFEBVRE, M. Benoit GUIOST, MME Carine FREHAUT, M. Joseph CALLIANDRO, M. Frédéric CARRE, M. Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF, M. Stéphane LATOUCHE, M. François ERLEM, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Jean-Claude BONNIN, M. Alain MICHAUX, M. Jean-Noël BRICHANT, Mme Chantal DESOBLIN, M. François RONCHIN, Mme Anne BON, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE\*, M. Guislain CAMBIER, M. David BEAUMONT, M. Jean-Baptiste GUIOT, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEVRE, M. Claude BLOMME, M. Patrick PIANA, M. Thierry SOSZYNSKI, M. Daniel DAZIN, M. Elio PELINI, M. André FREHAUT, M. Olivier YZANIC, M. Didier ROGEAU

**Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s** : M. Georges BROXER, Mme Sabine KOLASA, M. Dominique QUINZIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Chantal JACMAIN,

**Etaient excusé(e)s avant donné procuration** : M. Alain GERARD, M. Luc BERTAUX, Mme Catherine HENNEBERT, Mme Françoise DUPUIITS, Mme Roxane GHYS,

**Etaient excusé(e)s** : Mme Francine CAUCHETEUX, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, M. Gautier MEAUSOONE, Mme Alexandra LERCH, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Freddy DOLPHIN, M. Frédéric ROMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, Mme Catherine MOREL,

\* M. Jean-Pierre MAZINGUE n’a pas pris part au vote de la délibération 14-2023.

## 14-2023 : Objet : Convention d'objectifs et de moyens 2023 – Office de Tourisme de l'Avesnois

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Dans le cadre de ses compétences en matière de tourisme, le Conseil communautaire par délibération 53/2022 en date du 22 juin 2022 a décidé de créer l'Office de Tourisme intercommunautaire dénommé « Office de Tourisme de l'Avesnois » à compter du 15 septembre 2022 avec un premier exercice budgétaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'Office de Tourisme de l'Avesnois (OTA) est créé sous le statut d'un Etablissement Public Industriel et Commercial.

Le budget de l'Office de Tourisme est abondé par :

- La taxe de séjour collectée sur les 4 intercommunalités de l'arrondissement
- Les recettes propres de la structure (partenariats, commercialisation...)
- Les subventions des 4 communautés de l'Avesnois
- La participation du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
- Des contributions sont aussi attendues du Département, de la Région et d'autres fonds comme par exemple le Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire.

Les dépenses seront constituées par les frais généraux (frais de personnel, de locaux...) et des frais de promotion.

L'OTA s'est donc vu confier l'accueil des touristes et la promotion du tourisme sur le territoire de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe ; il convient dans ce cadre de définir les engagements réciproques de la communauté de communes du pays de Mormal et de l'OTA.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire de :

- **Adopter** la convention d'objectif et de moyens 2023 entre la communauté de communes du pays de Mormal et l'Office de tourisme de l'Avesnois.

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
52		

**Décide :**

- **D'adopter** la convention d'objectif et de moyens 2023 entre la communauté de communes du pays de Mormal et l'Office de tourisme de l'Avesnois.

Fait et délibéré le 12 avril 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **17 AVR. 2023**
- De la publication le : **17 AVR. 2023**

Le président  
Guislain CAMBIER

le secrétaire  
Erlenn FRANCOIS

